

Les assistantes maternelles en France, en 2008 : des accueils et des salaires variés

Carine Tesson
Gérard Bideau
Martine Besacier

URSSAF du Puy de Dôme – Centre Pajemploi.
CNAF – Direction des Statistiques, des Études et de la Recherche.
CNAF – Direction du Système d'information.

Mots clés : Petite enfance – Assistantes maternelles – Salaires.

En novembre 2008, plus de 283 000 assistantes maternelles, déclarées au centre Pajemploi [organisme du réseau des unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale (URSSAF)], ont accueilli plus de 800 000 enfants, soit 2,8 enfants en moyenne par assistante maternelle (encadré 1), dont 70 % d'enfants âgés de moins de 3 ans (1). Cet accueil prend des formes variées suivant le nombre de familles qui font appel à leurs services et le nombre d'enfants gardés. La moitié de la profession gagne moins de 754 euros par mois, mais ce salaire médian recouvre des disparités départementales importantes. Celles-ci s'expliquent principalement par la dispersion du nombre d'heures de garde par assistante maternelle, mais également par les écarts de salaire horaire induits par les disparités de l'offre de garde individuelle. Quatre groupes de régions peuvent être distingués en fonction de la concentration d'assistantes maternelles, du nombre d'enfants gardés et de l'amplitude horaire de l'accueil. Avec un âge moyen de près de 46 ans, la profession risque à moyen terme d'être confrontée à une pénurie de ressources.

Encadré 1

Assistante maternelle

L'assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile jusqu'à quatre enfants, généralement âgés de moins de 6 ans. Elle doit obligatoirement avoir été agréée par le président du conseil général après avis des services de la protection maternelle et infantile. L'assistante maternelle est soit salariée d'une crèche familiale, soit salariée du parent qui l'emploie.

Sept fois sur dix le recours à une assistante maternelle concerne un enfant de moins de 3 ans

En novembre 2008, 283 000 assistantes maternelles ont été employées par 681 000 familles. La plupart des familles n'emploient qu'une seule assistante maternelle. Le recours à une deuxième professionnelle ne concerne que 1,5 % des familles (tableau 1). Cette situation s'explique sans doute par des contraintes locales, car elle se retrouve dans tous les départements et n'excède jamais 2 %.

Les trois quarts des assistantes maternelles sont employées par au plus trois familles. Un peu plus de la moitié des assistantes maternelles accueillent les enfants d'une ou deux familles (tableau 2).

Tableau 1 – Nombre d'assistantes maternelles par familles en 2008

Familles par nombre d'assistantes maternelles employées	Effectifs	%
1 assistante maternelle	670 737	98,5
2 assistantes maternelles	10 067	1,5
3 ou 4 assistantes maternelles	118	0,0
Total des familles	680 922	100,0

Source : ACOSS – Centre Pajemploi, CNAF, 2008.

Tableau 2 – Nombre de familles par assistantes maternelles en 2008

Assistants maternelles par familles	Effectifs	%
Assistants maternelles employées par 1 famille	74 130	26
Assistants maternelles employées par 2 familles	85 849	30
Assistants maternelles employées par 3 familles	73 993	26
Assistants maternelles employées par 4 familles	32 432	12
Assistants maternelles employées par 5 familles ou plus	16 882	6
Total des assistantes maternelles	283 286	100

Source : ACOSS – Centre Pajemploi, CNAF, 2008.

(1) Les chiffres présentés dans cet article ne comprennent pas les assistantes maternelles qui ne seraient employées que par des parents bénéficiaires de l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA). Cette situation est néanmoins très résiduelle puisque, tous régimes confondus, l'AFEAMA ne concerne plus que 478 700 familles et 48 000 enfants. Les bénéficiaires de l'ancienne prestation ne représentent plus que 6 % des bénéficiaires des services d'une assistante maternelle, essentiellement concentrés sur les enfants âgés de plus de 3 ans.

CMG assistantes maternelles

Le complément mode de garde CMG (assistante maternelle) de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) aide les parents d'enfants âgés de 0 à moins de 6 ans à financer un mode de garde individuel. En novembre 2007, 602 887 familles bénéficiaires avaient effectué une déclaration au titre d'un CMG pour l'emploi d'une assistante maternelle au Centre Pajemploi. Au titre du CMG assistante maternelle, la caisse d'Allocations familiales ou la caisse de la Mutualité sociale agricole prend en charge l'ensemble des cotisations sociales dues pour l'assistante maternelle, et verse une allocation modulée selon les ressources de la famille et l'âge des enfants (moins de 3 ans ou entre 3 ans et 6 ans).

Pour plus des trois quarts, le nombre d'employeurs est inférieur ou égal à trois. Cette structure se retrouve sur la plupart des départements. Toutefois, les assistantes maternelles employées par cinq familles ou plus dépassent les 10 % sur seize départements à dominante rurale : au sud sur un axe allant des Landes et des Pyrénées-Atlantiques aux Hautes-Alpes, à l'ouest du Calvados aux Deux-Sèvres. Inversement, celles qui ne sont employées que par une seule famille sont essentiellement concentrées sur l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté, ainsi que sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Dans les deux cas, le phénomène présente une continuité géographique.

Les enfants de moins de trois ans sont prépondérants

Parmi les 816 758 enfants accueillis en novembre 2008, sept sur dix sont âgés de moins de 3 ans (tableau 3), âge de l'entrée en maternelle pour deux enfants sur trois. Près de 23 000 enfants âgés de 6 ans ou plus ne donnent plus droit au bénéfice du complément de mode de garde (CMG) de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), mais ils restent toutefois accueillis par les assistantes maternelles avec leur frère ou sœur qui y est éligible (encadré 2). Tous régimes confondus, l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) ne concerne plus que 47 700 familles et 48 000 enfants, soit 6 % des enfants accueillis par une assistante maternelle. Cette prestation, remplacée par la PAJE en 2004, ne concerne plus que les enfants âgés de moins de 6 ans nés avant le 31 décembre 2003 n'ayant pas de frère ou sœur nés après le 1^{er} janvier 2004. La prépondérance des enfants de moins de 3 ans est constante, indépendamment du nombre d'enfants gardés. Ce nombre d'enfants peut être supérieur à celui de l'agrément qui ne concerne que le nombre d'enfants pouvant être accueillis simultanément. Une assistante maternelle peut ainsi garder plus de cinq enfants, s'ils sont accueillis à des moments différents (tableau 4). La garde fractionnée est toutefois

un cas de figure minoritaire : sept assistantes maternelles sur dix ne gardent pas plus de trois enfants.

La part nationale de chaque catégorie reflète assez bien la situation de la majorité des départements avec cependant des profils particuliers. Ainsi, dans douze départements au moins, le quart des assistantes maternelles n'accueillent qu'un seul enfant et sont donc, *a priori*, en dessous de leur capacité. C'est le cas de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et de l'Essonne en région parisienne, de l'Alsace, la Moselle et la Haute-Saône à l'Est, du Var et de la Corse, ainsi que de la Guyane et la Réunion. À l'inverse, dans onze autres départements à dominante rurale, au moins 10 % des assistantes maternelles passent le seuil des cinq enfants gardés avec d'ailleurs une part importante de fratries : la Basse-Normandie, la Mayenne, la Sarthe et les Deux-Sèvres à l'ouest, les Hautes-Pyrénées, le Gers, le Lot et la Drôme au sud.

Phénomène atypique, 3 % des assistantes maternelles accueillent un seul enfant faisant partie d'une fratrie, le frère ou la sœur étant gardé par une autre professionnelle répertoriée par le centre Pajemploi.

L'accueil de fratries concerne près de trois assistantes maternelles sur dix

Sur les 223 000 enfants gardés par une assistante maternelle en novembre 2008, 28 % le sont avec leurs frères ou sœurs. Sept fois sur dix, ces fratries sont composées exclusivement d'enfants âgés de moins de 3 ans. Celles composées exclusivement d'enfants de plus de 3 ans ne concernent qu'une assistante maternelle sur dix, deux sur dix accueillant des enfants âgés de plus et moins de 3 ans. La présence de fratries explique, pour partie, un nombre important d'enfants gardés. En effet, alors que les assistantes maternelles accueillant au moins une fratrie ne représentent que 27 % de celles gardant deux enfants, elles dépassent 40 % chez celles qui accueillent cinq enfants ou plus. Ces fratries sont particulièrement bien représentées

Tableau 3 - Nombre d'enfants gardés par les assistantes maternelles agréées en novembre 2008

Nombre d'enfants gardés selon leur âge	Effectifs	%
Enfants de moins de 1 an	136 469	17
Enfants de 1 an	223 504	27
Enfants de 2 ans	204 125	25
Enfants de 3 ans	114 429	14
Enfants de 4 ans	85 699	10
Enfants de 5 ans	29 796	4
Enfants de 6 ans non bénéficiaires du CMG	22 736	3
Enfants de moins de 3 ans	564 098	69
Enfants de 3 ans à moins de 6 ans	229 924	28
Total des enfants gardés	816 758	100

Source : ACOSS - Centre Pajemploi, CNAF, 2008.
CMG : complément de mode de garde.

Tableau 4 – Nombre d’assistantes maternelles selon le nombre et l’âge des enfants gardés et des fratries en 2008

Assistantes maternelles par enfants gardés	Selon l’âge des enfants gardés (en nombre et pourcentage)			% sur le total	Accueillant au moins une fratrie et pourcentage pour chaque classe d’âge		
Assistantes maternelles gardant un enfant	de moins de 3 ans	44 361	81 %				
	de 3 ans à 6 ans	10 639	19 %				
<i>Sous-total</i>		55 000	100 %	19 %			
Assistantes maternelles gardant deux enfants	de moins de 3 ans	42 477	59 %		dont accueillant au moins une fratrie	10 092	24 %
	de 3 ans à 6 ans	6 037	8 %			790	13 %
	dont un de moins de 3 ans et un de 3 ans à 6 ans	24 038	33 %			8 419	35 %
<i>Sous-total</i>		72 552	100 %	26 %		19 301	27 %
Assistantes maternelles gardant trois enfants	dont une majorité d'enfants de moins de 3 ans	60 285	82 %		dont accueillant au moins une fratrie	20 117	33 %
	dont une majorité d'enfants de 3 ans à 6 ans	13 017	18 %			3 198	25 %
<i>Sous-total</i>		73 302	100 %	26 %		23 315	32 %
Assistantes maternelles gardant quatre enfants	dont une majorité d'enfants de moins de 3 ans	26 867	60 %		dont accueillant au moins une fratrie	11 684	43 %
	dont une majorité d'enfants de 3 ans à 6 ans	4 724	11 %			992	21 %
	dont une part égale d'enfants de moins et de plus de 3 ans	13 129	29 %			4 768	36 %
<i>Sous-total</i>		44 720	100 %	16 %		17 444	39 %
Assistantes maternelles gardant cinq enfants	dont une majorité d'enfants de moins de 3 ans	15 484	72 %		dont accueillant au moins une fratrie	7 381	48 %
	dont une majorité d'enfants de 3 ans à 6 ans	6 084	28 %			1 529	25 %
<i>Sous-total</i>		21 568	100 %	8 %		8 910	41 %
Assistantes maternelles gardant six enfants ou plus	dont une majorité d'enfants de moins de 3 ans	8 254	51 %		dont accueillant au moins une fratrie	4 735	57 %
	dont une majorité d'enfants de 3 ans à 6 ans	4 225	26 %			940	22 %
	dont une part égale d'enfants de moins et de plus de 3 ans	3 663	23 %			1 406	38 %
<i>Sous-total</i>		16 142	100 %	6 %		7 081	44 %
Total des assistantes maternelles		283 286	100 %	100 %		76 051	27 %

Source : ACOSS – Centre Pajemploi, CNAF, 2008.

Tableau 5 – Répartition des enfants gardés selon leurs territoires de résidence en 2008

Catégories de territoires de résidence des enfants gardés	Enfants gardés de moins de 6 ans	%	Enfants de moins de 6 ans faisant partie d'une fratrie	%	% sur enfants de moins de 6-ans
Commune rurale ou petite unité urbaine	180 372	23	55 376	25	31
Pôle urbain	316 779	40	75 941	34	24
Couronne périurbaine	226 164	28	69 256	31	31
Commune multipolarisée	65 117	8	21 487	10	33
Départements d’Outre-mer	3 379	0	354	0	10
Non catégorisées	2 147	0	541	0	25
Total des enfants gardés	793 958	100	222 955	100	28

Source : ACOSS – Centre Pajemploi, CNAF, 2008.

Le zonage en aires urbaines décline le territoire en quatre catégories. La première représente l’espace à dominante rurale qui comprend à la fois des petites unités urbaines et des communes rurales. Les trois autres constituent l’espace à dominante urbaine : il s’agit des pôles urbains, des couronnes périurbaines et des communes multipolarisées. Le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins cinq mille emplois et qui n’est pas située dans la couronne périurbaine d’un autre pôle urbain. La couronne périurbaine recouvre l’ensemble des communes de l’aire urbaine à l’exclusion de son pôle urbain. Les communes multipolarisées sont situées hors des aires urbaines (pôle urbain et couronne périurbaine), 40 % de leur population résidente ayant un emploi travaillé dans plusieurs aires urbaines sans atteindre ce seuil avec une seule d’entre elles et qui forment avec elles un ensemble d’un seul tenant. L’espace à dominante rurale, ou espace rural, représente 70 % de la superficie totale et les deux tiers des communes de la France métropolitaine.

dans les départements ruraux. Dans vingt d'entre eux, cet accueil de fratries concerne un tiers des assistantes maternelles. An niveau communal, elles se retrouvent plus particulièrement sur l'espace concentrique qui va des couronnes périurbaines à l'espace rural (tableau 5, p. 99), vraisemblablement parce que, la famille s'agrandissant, le coût du logement en zone urbaine devient de moins en moins supportable.

Une dispersion du salaire avant tout déterminée par le nombre d'heures de garde

Le salaire net mensuel moyen varie de 545 € dans la Haute-Marne à 1 220 € dans les Hauts-de-Seine.

Le salaire net mensuel médian des assistantes maternelles s'élève à 754 euros. La dispersion est importante puisqu'un quart d'entre elles perçoit moins de 453 euros mensuel et un quart plus de 1 103 euros. Le salaire net moyen atteint 818 euros, mais masque d'importantes disparités départementales (carte 1). Le salaire des assistantes maternelles est relativement faible dans le quart nord-est de la France, ainsi qu'en Auvergne et dans le Limousin (il est inférieur à 600 euros dans l'Aisne, la Haute-Marne et la Haute-Saône). Au contraire, il est élevé en Île-de-France, en Bretagne et en Pays-de-la-Loire ainsi que dans le sud de la France (il dépasse 1 200 euros à Paris et dans les Hauts-de-Seine).

La dispersion du salaire net mensuel est liée au nombre d'heures rémunérées

Le salaire net mensuel des assistantes maternelles est le produit du taux de salaire horaire net par le nombre d'heures de garde. La disparité des salaires nets perçus par les assistantes maternelles s'explique donc en fonction de ces deux facteurs :

- le nombre d'heures rémunérées, qui est lui-même à mettre en relation avec le nombre d'employeurs

et le nombre d'enfants gardés. En effet, la garde de deux enfants pendant une heure conduit à la déclaration de deux heures rémunérées ;

- le salaire horaire, négocié entre l'assistante maternelle et les employeurs, que l'on peut mettre en regard de la concentration d'assistantes maternelles sur le territoire.

La dispersion est de 5,3 sur le salaire net mensuel (tableau 6) : cela signifie que les 10 % des assistantes maternelles les mieux rémunérées ont un salaire 5,3 fois supérieur à celui des moins rémunérées. Le niveau de dispersion du nombre d'heures d'accueil (5,2) est très proche, alors que les écarts en terme de salaire horaire sont relativement plus modérés (1,6). La dispersion du salaire net semble avant tout liée à celle du nombre d'heures.

Le nombre d'heures rémunérées et ses déterminants

Le nombre d'heures rémunérées dépend de l'amplitude horaire des accueils et du nombre d'enfants gardés, lui-même fonction du nombre d'employeurs de l'assistante maternelle. En novembre 2008, les assistantes maternelles ont assuré en moyenne 287 heures d'accueil, pour une moyenne de 2,4 employeurs. La carte du nombre d'heures rémunérées (carte 2) est naturellement très proche de celle du nombre d'employeurs (carte 3), même si quelques différences peuvent être observées. Le nord-est de la France conjugue un faible nombre d'heures et un faible nombre d'employeurs par assistante maternelle : en Moselle, dans le Haut-Rhin et la Haute-Marne, les assistantes maternelles ont moins de deux employeurs et sont rémunérées moins de 200 heures par mois. Le revenu mensuel des assistantes maternelles est donc globalement faible dans ces départements. Au contraire, à l'ouest, le nombre d'employeurs et le nombre d'heures rémunérées sont plus élevés : dans la Mayenne, l'Orne et les Deux-Sèvres, les assistantes maternelles

Tableau 6 – Dispersion - médiane et moyenne - Principaux indicateurs de salaire

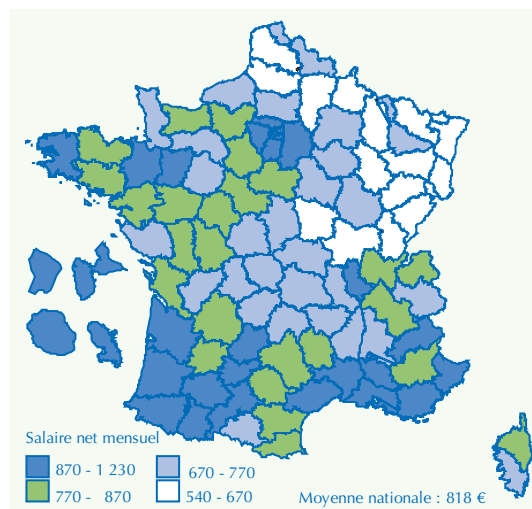
	D1	Q1	Médiane	Q3	D9	Indice de dispersion (D9/D1)	Moyenne
Salaire net (mensuel) en euros	272	453	754	1 103	1 444	5,3	818
Indemnités (mensuelles) en euros	29	52	94	143	203	7,1	108
Nombre d'heures (mensuelles)	96	160	270	389	501	5,2	287
Salaire horaire net, en euros	2,2	2,5	2,8	3,2	3,6	1,6	3,0
Indemnité horaire, en euros	0,2	0,3	0,3	0,5	0,6	2,9	0,4
Nombre d'enfants gardés (*)	1	2	3	4	5	5,0	2,9
Nombre d'employeurs	1	1	2	3	4	4,0	2,4

Source : ACOSS – Centre Pajemploi, CNAF, 2008.

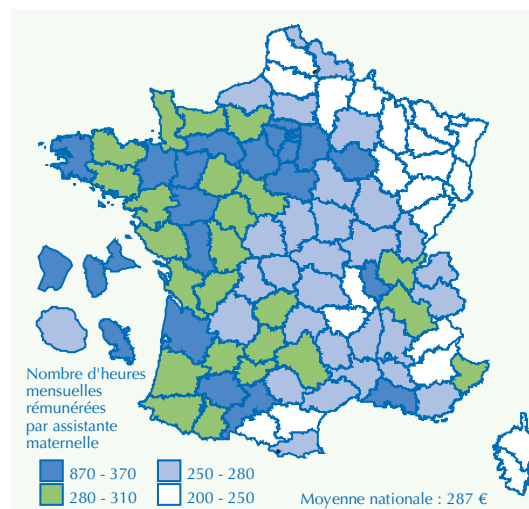
Lecture du tableau : pour le salaire net, il faut lire : 10 % des assistantes maternelles perçoivent moins de 272 euros mensuels (D1), 25 % moins de 453 euros (Q1), 50 % moins de 754 euros (médiane), 25 % perçoivent plus de 1 103 euros (Q3) et 10 % perçoivent plus de 1 444 euros (D9).

(*) Ensemble des enfants, quel que soit leur âge. Par conséquent, le nombre d'enfants gardés peut être supérieur à 3, limite du nombre d'agréments, dans le cas de garde d'enfants en accueil périscolaire et dans la mesure où l'agrément se réfère à un nombre d'enfants gardés simultanément, les assistantes maternelles pouvant accueillir successivement un plus grand nombre d'enfants.

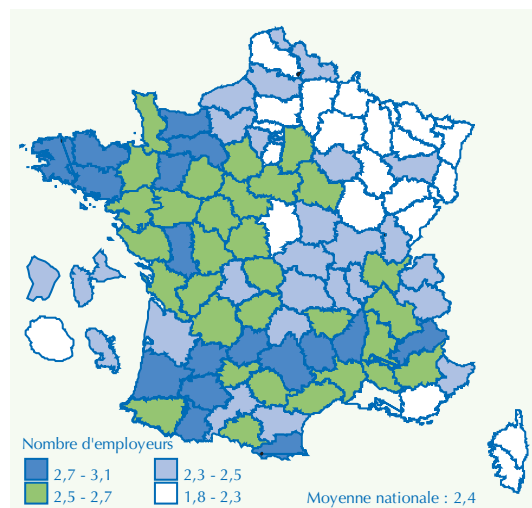
Carte 1 - Salaire net mensuel moyen des assistantes maternelles en novembre 2008



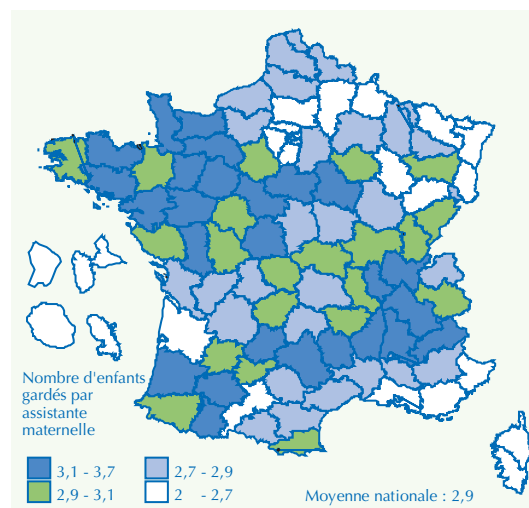
Carte 2 - Nombre d'heures d'accueil rémunérées par assistante maternelle en activité en novembre 2008



Carte 3 - Nombre moyen d'employeurs par assistante maternelle en activité en novembre 2008



Carte 4 - Nombre moyen d'enfants gardés par assistante maternelle en activité en novembre 2008



Source : ACOSS – Centre Pajemploi, CNAF, 2008.

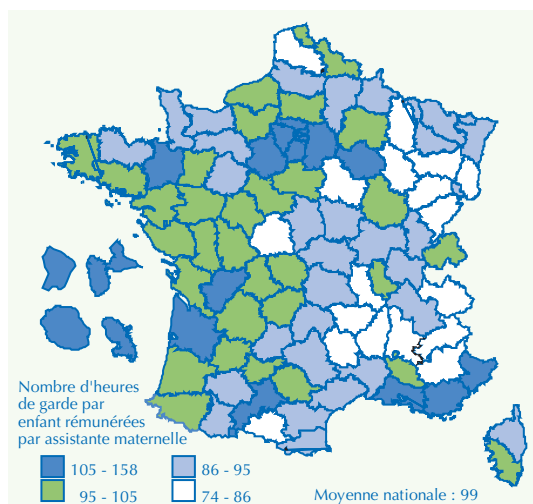
ont plus de 2,8 employeurs et sont rémunérées pour plus de 320 heures par mois. Le revenu mensuel des assistantes maternelles est donc globalement élevé dans ces départements. On note une spécificité en région parisienne, où le nombre d'heures est élevé malgré un nombre d'employeurs relativement faible, ce qui s'explique, sans doute, par des amplitudes horaires plus importantes pour un même enfant (2).

Ainsi, en Île-de-France, sur la bande côtière de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ainsi qu'en Gironde et en Haute-Garonne, c'est-à-dire dans des zones à forte dominante urbaine, les assistantes maternelles gardent peu d'enfants (entre 2,3 et 2,6

contre une moyenne de 2,9 au niveau national) mais les accueillent entre 100 et 160 heures par mois (contre une moyenne de 99 au niveau national). Le nombre d'heures rémunérées des assistantes maternelles est donc globalement élevé dans ces départements en raison de l'amplitude horaire de l'accueil. À l'opposé, sur un axe qui va des Landes à la Savoie, et qui comprend des zones à dominante rurale, les assistantes maternelles gardent un grand nombre d'enfants (carte 4), mais pour des amplitudes horaires très faibles (carte 5, p. 102). Les salaires sont pourtant relativement élevés dans ces départements, les salaires horaires étant plus importants que la moyenne, liés à la faiblesse de l'offre d'assistante maternelle dans ces territoires.

(2) Les familles qui font garder plusieurs enfants par une même assistante maternelle ne remplissent qu'un seul volet social dans lequel l'ensemble des heures rémunérées (pour l'ensemble des enfants) est cumulé. On ne dispose donc pas de l'information sur l'amplitude horaire de l'accueil pour chaque enfant individuellement, mais d'une moyenne entre le nombre d'heures rémunérées et le nombre d'enfants accueillis.

Carte 5 - Nombre d'heures de garde par enfant par assistante maternelle en activité en novembre 2008



Source : ACOSS – Centre Pajemploi, CNAF, 2008.

Le second facteur qui intervient dans la détermination du salaire mensuel des assistantes maternelles est le salaire par heure de garde. Ce taux horaire se négocie entre l'assistante maternelle et la famille employeur au moment de la signature du contrat de travail. Le montant minimum de rémunération d'une assistante maternelle est fixé par décret : il est de 2,25 SMIC horaire pour huit heures d'accueil, soit 1,92 euros net de l'heure. Le montant maximum de rémunération, pour que l'employeur puisse bénéficier de la prestation d'accueil du jeune enfant, est lui aussi fixé par décret : il est de 5 SMIC horaires bruts par journée d'accueil, soit un maximum de 44,10 euros comme salaire brut par jour. Néanmoins, le salaire étant laissé à l'appréciation des parties, il n'existe pas de montant horaire à ne pas dépasser.

Le salaire horaire est lié à l'importance de l'offre

Un salaire horaire net médian de 2,73 euros pour la France entière en 2008 avec des variations régionales

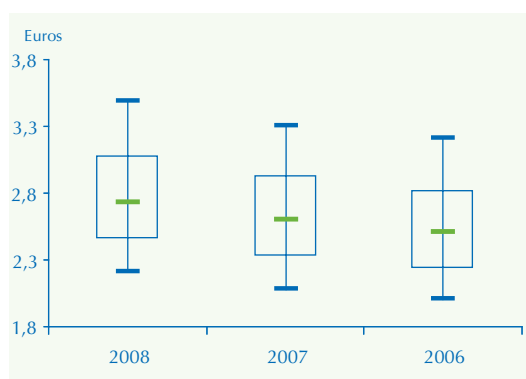
Le salaire horaire net médian (3) des assistantes maternelles a augmenté de 9,1 % entre 2006 et 2008 (passant de 2,50 euros à 2,73 euros), alors que dans le même temps le SMIC horaire brut a augmenté de 5,2 % (passant de 6,5 euros à 6,84 euros). Les écarts de salaire entre assistantes maternelles sont relativement faibles (graphique 1) : en novembre 2008, un quart d'entre elles perçoit un salaire horaire net inférieur à 2,5 euros et un quart plus de 3,2 euros ; le salaire horaire net moyen se situant à 3 euros. Le salaire horaire des assistantes maternelles est le plus élevé en

Provence-Alpes Côte-d'Azur, où 50 % d'entre elles perçoivent plus de 3,5 euros net de l'heure, ainsi qu'en Corse et en Île-de-France. Au contraire, les salaires sont les plus bas en Pays-de-la-Loire, où 50 % d'entre elles perçoivent moins de 2,4 euros net de l'heure, et en Bourgogne (carte 6, p. 103).

Le montant des indemnités d'entretien évolue peu et les écarts régionaux sont très faibles

En complément de leur salaire, les assistantes maternelles perçoivent des indemnités pour les frais d'entretien (eau, chauffage, matériel mis à

Graphique 1 – Distribution des salaires horaires nets (de 2006 à 2008)

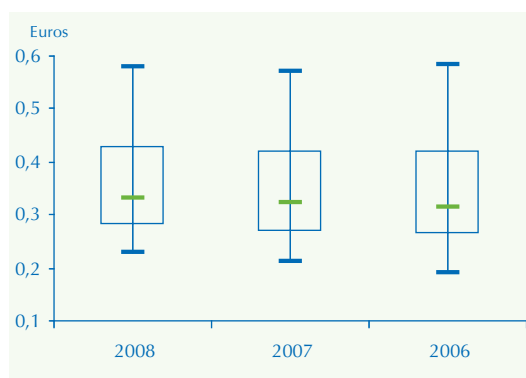


Source : ACOSS – centre Pajemploi, CNAF, 2008.

Ce diagramme représente la dispersion des salaires, le rectangle est délimité par le premier et le troisième quartile, le trait vert représente la médiane et les deux traits bleus représentent le premier et le neuvième décile.

Lecture du graphique : 10 % des assistantes maternelles perçoivent moins de 2,2 euros de l'heure, 25 % moins de 2,45 euros, 50 % moins de 2,73 euros, 25 % plus de 3,08 euros, et 10 % plus de 3,48 euros.

Graphique 2 – Distribution des indemnités horaires (de 2006 à 2008)



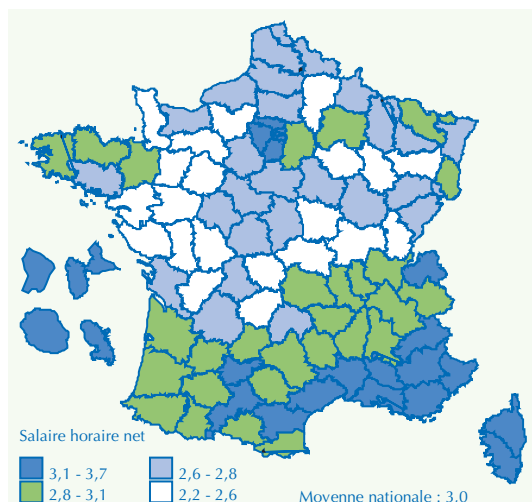
Source : ACOSS – Centre Pajemploi, CNAF, 2008.

Ce diagramme représente la dispersion des indemnités horaires, le rectangle est délimité par le premier et le troisième quartile, le trait vert représente la médiane et les deux traits bleus représentent le premier et le neuvième décile.

Lecture du graphique : en 2008, 10 % des assistantes maternelles perçoivent une indemnité horaire inférieure à 0,23 euros de l'heure, 25 % inférieure à 0,28 euros, 50 % inférieure à 0,33 euros, 25 % supérieure à 0,43 euros, et 10 % supérieure à 0,58 euros.

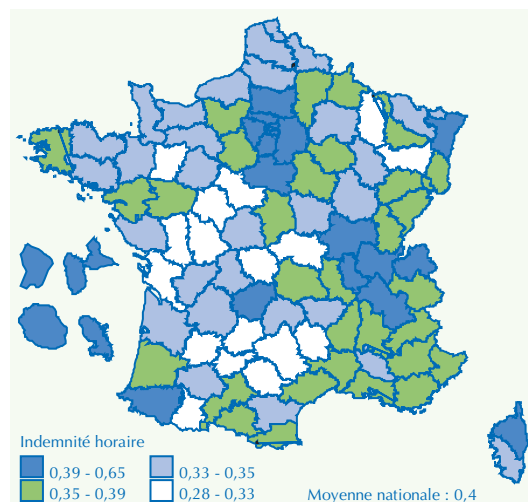
(3) Le salaire horaire net correspond au salaire net versé pour une heure de garde et un enfant ; il se calcule en rapportant le salaire net perçu par l'assistante maternelle sur le nombre d'heures de garde rémunérées.

Carte 6 - Salaire horaire moyen des assistantes maternelles en activité en novembre 2008



Source : ACOSS – Centre Pajemploi, CNAF, 2008.

Carte 7 - Indemnité horaire moyenne des assistantes maternelles en activité en novembre 2008



Source : ACOSS – Centre Pajemploi, CNAF, 2008.

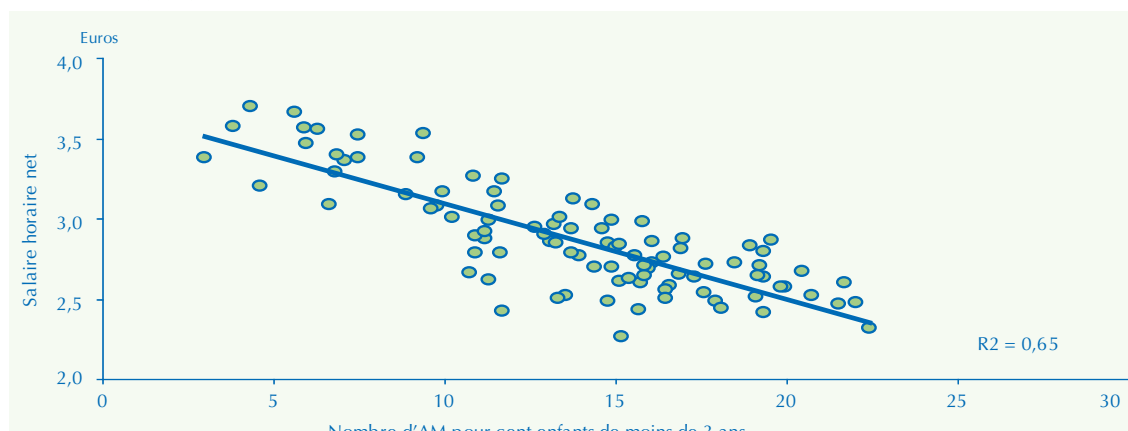
disposition des enfants...) et les frais de repas. Le montant de ces indemnités rapporté au nombre d'heures de garde a très peu évolué au cours des trois dernières années (graphique 2). Le montant de cette indemnité, pour une heure de garde, est passé de 0,32 euros de l'heure en 2006 à 0,33 euros en 2008. En novembre 2008, seules les assistantes maternelles du département du Rhône et de la région parisienne ont perçu des indemnités supérieures à 0,40 euros de l'heure alors que les indemnités horaires sont d'environ 0,35 euros dans les autres régions (carte 7). La dispersion n'est pas plus marquée dans les régions à haut salaire que dans les régions à bas salaire.

Les salaires horaires sont d'autant plus élevés que les assistantes maternelles sont rares.

Dans la moitié des départements, le nombre de ces professionnelles est inférieur à 14,8 pour cent enfants

âgés de moins de 3 ans (graphique 3). La densité nationale d'assistantes maternelles recouvre d'assez fortes disparités départementales tout en restant relativement homogène au sein des régions (carte 8, p. 104). La France est coupée en deux, avec de fortes densités au nord (à l'exception de l'Île-de-France) et un nombre d'assistantes maternelles plus faible dans le sud. Le salaire horaire net est, en partie, lié au nombre d'assistantes maternelles disponibles. En rapprochant la carte du nombre d'assistantes maternelles en activité (pour cent enfants de moins de 3 ans) et celle des salaires horaires, on constate que les régions où le salaire horaire est le plus élevé sont celles où les assistantes maternelles sont les moins nombreuses. Ainsi, en Île-de-France, en Provence-Alpes-Côte-d'Azur et en Corse, on compte moins de dix assistantes maternelles pour cent enfants de moins de 3 ans, et le salaire net horaire est supérieur

Graphique 3 – Répartition des départements en fonction du salaire horaire net et de la densité d'assistantes maternelles (AM)



Source : ACOSS – Centre Pajemploi, CNAF, 2008.

Chaque département est représenté par un point dont les coordonnées salaire horaire net moyen (en ordonnée) et à la densité d'assistante maternelle (en abscisse).

Le nuage de points permet d'illustrer la corrélation entre le salaire horaire net moyen et le nombre d'assistantes maternelles pour cent enfants âgés de moins de 3 ans : les départements avec un salaire horaire élevé sont également ceux où la densité d'assistantes maternelles est la plus faible et, inversement, les départements où les salaires horaires sont les plus faibles sont ceux où la densité d'assistantes maternelles est la plus forte. Le coefficient de détermination, avec une valeur de 0,65, montre que l'ajustement entre ces deux variables est bon.

à 3 euros. Au contraire, les régions où le salaire horaire est le plus faible (Pays-de-la-Loire, Bourgogne) ont une densité d'assistantes maternelles supérieure à vingt assistantes maternelles pour cents enfants de moins de 3 ans.

Les régions se distinguent en fonction de l'offre et la demande de garde

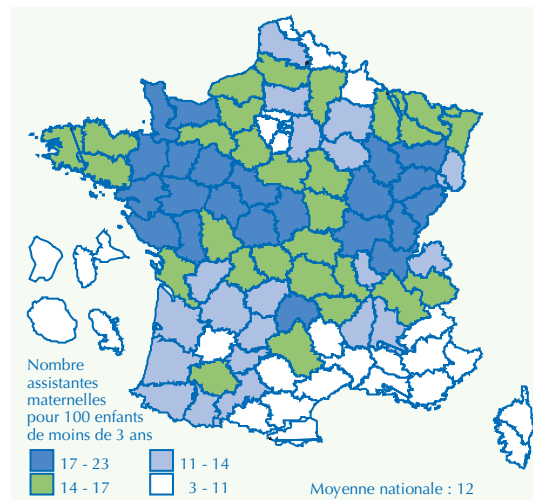
À partir de cette analyse, on peut distinguer quatre groupes de régions :

- en Île-de-France et dans les départements méditerranéens (schéma flèches bleues claires pointillées), les assistantes maternelles ne sont pas nombreuses ; elles gardent peu d'enfants mais l'amplitude horaire de l'accueil est élevée. Elles conjuguent donc un salaire horaire élevé et un nombre d'heures de garde important en raison d'une forte activité ;
- dans le Sud-Ouest (schéma flèches vertes), la densité d'assistantes maternelles est relativement faible et le nombre d'heures de garde est élevé en raison d'un grand nombre d'enfants gardés ;
- dans le Nord-Ouest (schéma flèches noires), la densité d'assistantes maternelles est importante et le nombre d'heures de garde est élevé en raison d'un grand nombre d'enfants gardés ;
- dans le Nord-Est (schéma flèches bleues foncées), les assistantes maternelles sont nombreuses ; elles gardent assez peu d'enfants et sur des amplitudes horaires restreintes.

Le renouvellement nécessaire d'une profession au profil relativement vieillissant

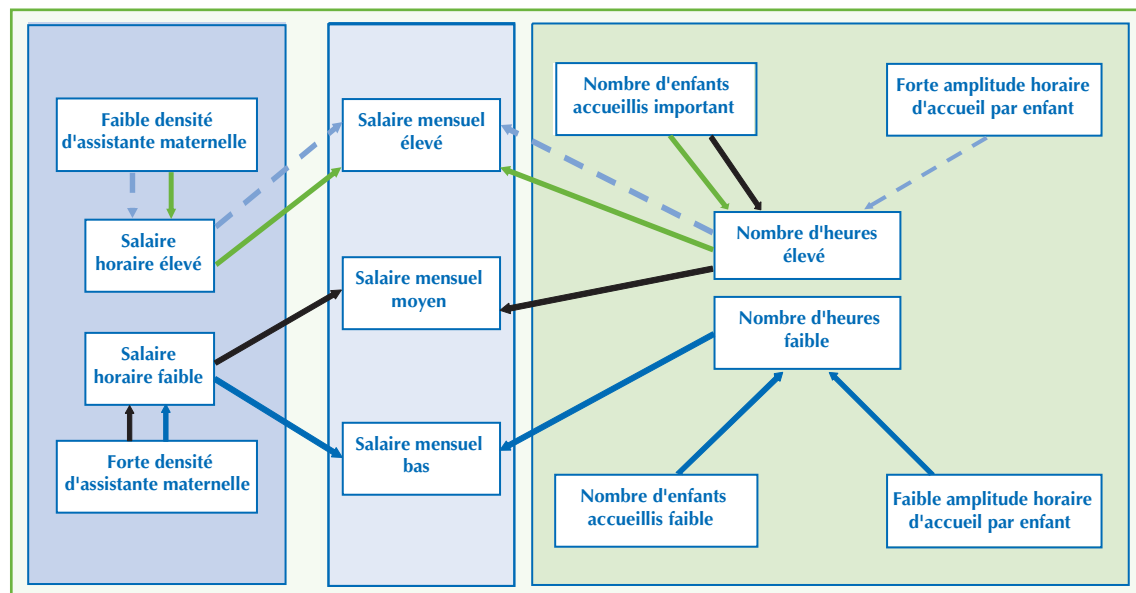
La pérennité ou l'augmentation de l'offre dépendra dans les prochaines années de cette capacité de renouvellement. Les assistantes maternelles sont âgées en moyenne de 45,8 ans en 2008, contre 45,4 ans en 2007 (4) ; 10 % d'entre elles ont moins de 34 ans et 10 % plus de 58 ans.

Carte 8 - Nombre d'assistantes maternelles en 2008 (pour cent enfants âgés de moins de 3 ans)



Source : ACOSS – Centre Pajemploi, CNAF, 2008.

Les déterminants du salaire des assistantes maternelles

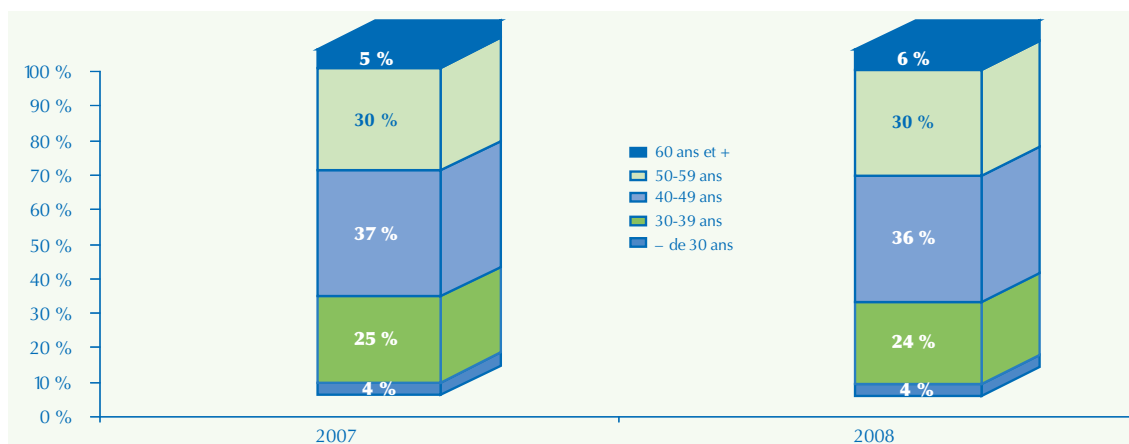


Source : ACOSS – Centre Pajemploi, CNAF, 2008.

lecture du graphique : ce schéma présente la relation entre le salaire (colonne du milieu) et ses principaux déterminants que sont la densité en assistantes maternelles (colonne de gauche) et le niveau de l'accueil en termes de nombre d'enfants gardés et d'heures de travail (colonne de droite). Chaque couleur de flèche se rapporte à un territoire. Ainsi les flèches bleues claires pointillées représentent l'Île-de-France et les départements méditerranéens, les flèches vertes les départements du Sud-Ouest, les flèches noires, le Nord-Ouest et les flèches bleues foncées le Nord-Est. Pour le Nord-Est, par exemple, le schéma se lit de la manière suivante : une forte densité d'assistantes maternelles conjuguée à un accueil modéré, tant en nombre d'enfants qu'en nombre d'heures d'accueil, induit un salaire mensuel bas pour les assistantes maternelles de ces départements.

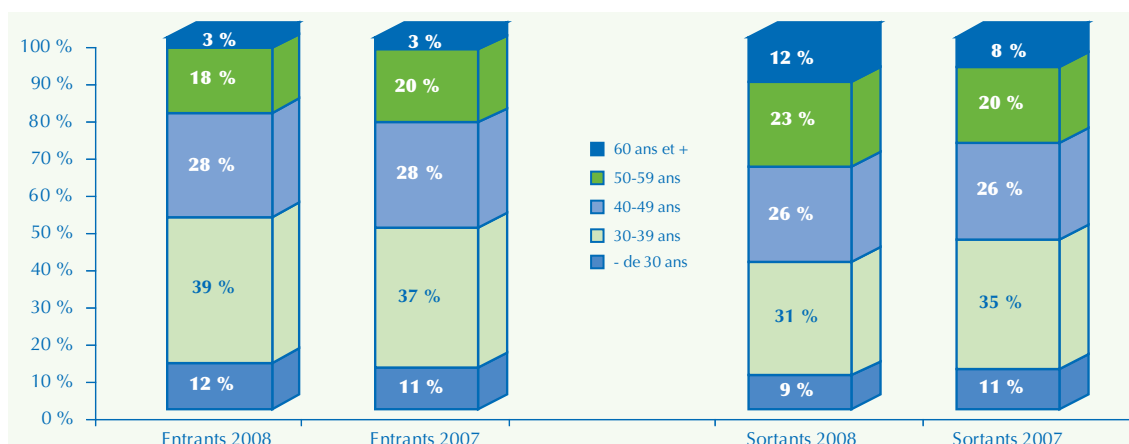
(4) Pour 2007, les chiffres doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où certaines assistantes maternelles ne gardaient que des enfants relevant encore de l'ancien dispositif AFEAMA et n'étaient donc pas comptabilisées.

Graphique 4 – Répartition par âge des assistantes maternelles actives en 2007 et en 2008



Source : ACOSS – Centre Pajemploi, CNAF, 2008.

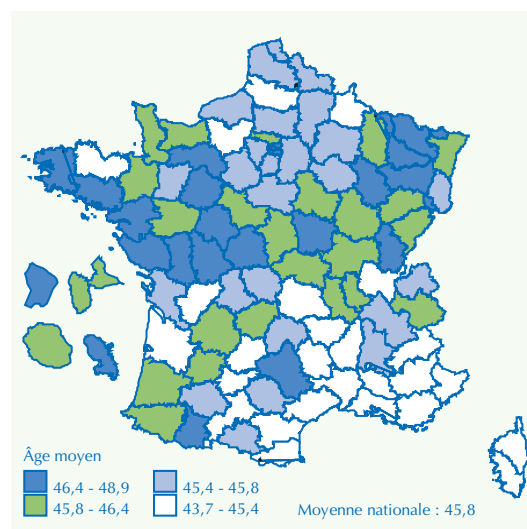
Graphique 5 – Répartition par âge des assistantes maternelles autour des entrées/sorties de la profession en 2007 et en 2008



Source : ACOSS – Centre Pajemploi, CNAF, 2008.

(graphique 4). La structure par âge a peu évolué au cours des deux dernières années : plus d'un tiers des assistantes maternelles ont 40 ans à 49 ans, et presque autant plus de 50 ans. Elles sont près de 14 000 à avoir atteint 60 ans, alors que celles âgées de moins de 30 ans ne sont que 7 500. Ce profil relativement âgé se retrouve dans tous les départements (carte 9). Il est toutefois un peu plus affirmé à Paris et en Moselle, où l'âge moyen est supérieur à 47,5 ans, alors qu'en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, les assistantes maternelles sont âgées en moyenne de 44,5 ans. Les assistantes maternelles qui entrent dans le dispositif (5) représentent 14 % des assistantes maternelles en profession dans l'année, alors qu'elles sont environ 8 % à en sortir. En 2008, elles sont entrées dans la profession en moyenne à 40,5 ans, contre 41,4 ans en 2007. Un quart des nouvelles assistantes maternelles entre dans la profession à 33 ans et un quart à 48 ans (graphique 5).

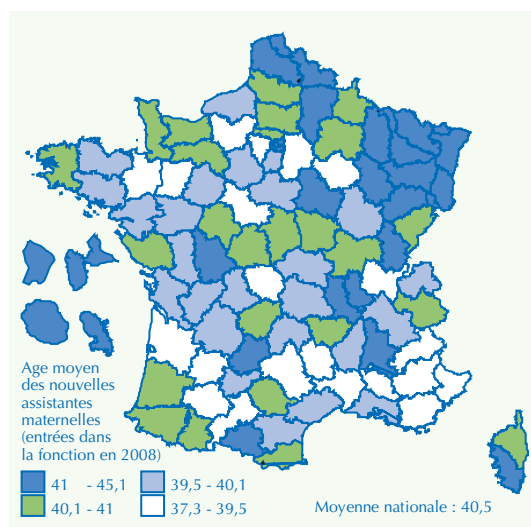
Carte 9 - Âge moyen des assistantes maternelles actives en novembre 2008



Source : ACOSS – Centre Pajemploi, CNAF, 2008.

(5) L'entrée dans la profession est ici estimée par la première déclaration dont a fait l'objet l'assistante maternelle auprès du centre Pajemploi. Une assistante maternelle uniquement employée par des familles bénéficiaires de l'AFEAMA jusqu'en 2007 qui serait employée par une famille bénéficiaire de la PAJE en 2008 est donc considérée, à tort, comme entrante en 2008. Néanmoins, ce cas de figure est suffisamment résiduel pour que l'estimation produite soit fiable.

Carte 10 - Âge moyen des assistantes maternelles entrées en activité en novembre 2008



Source : ACOSS – Centre Pajemploi, CNAF, 2008.

On peut faire l'hypothèse qu'il s'agit, dans le premier cas, de femmes qui choisissent le métier d'assistante maternelle au moment où leurs propres enfants commencent à être scolarisés, alors que les secondes ont attendu d'avoir éduqué leurs propres enfants avant de débiter ce métier.

Dans le même temps, les assistantes maternelles qui sortent du dispositif avaient en moyenne 44,3 ans en 2008 et 42,5 ans en 2007. Cet âge relativement bas pour une sortie d'activité pourrait s'expliquer par une durée d'exercice de la profession assez court pour un certain nombre d'assistantes maternelles, qui vivraient ainsi une période transitoire dans leur parcours. Par ailleurs, la part des assistantes maternelles quittant la profession à 60 ans et plus passe de 8 % en 2007 à 12 % en 2008, ce qui pourrait correspondre à une accélération des départs en retraite. La structure par âge des nouvelles assistantes maternelles a peu évolué. C'est à Paris que l'âge des assistantes maternelles entrées en activité en 2008 est le plus élevé (45 ans). À l'inverse, cet âge n'est que de 37,4 ans en Lozère (carte 10).

Bibliographie

Bideau G., Collin B. et Vong M., 2009, « **270 000 assistantes maternelles en activité sur 26 000 communes en 2007** », *l'e-ssentiel*, n° 85.

Collin B., Tesson C., Daché N., Tromparent S. et Vong M., 2009, « **Le repli conjoncturel atteint aussi les particuliers employeurs en 2008** », *AcoSS Stat*, n° 92.